

Département de l'EURE Arrondissement d'EVREUX Canton LE NEUBOURG Mairie d'IVILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur Rue du Val Pendant la durée du tournage

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la circulation et des personnes pendant la durée du tournage»

## ARRETE

**Article 1**<sup>ER</sup>: La circulation sera interdite rue du Val pendant la durée du tournage le 12 mars 2022 de 8H à 10H et de 16H à 18H.

- **Article 2**: Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises en place par l'organisateur du tournage.
- **Article 3**: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la rue du Val.

Fait à IVILLE, Le mardi 8 mars 2022 Le Maire, Jean-Paul LEGENDRE